



TERNAY



Parc de Chassagne

MuniciPRESSE info ®

www.ternay.fr



N°169 – 20 avril 2017



## IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE

**Le premier tour des élections présidentielles aura lieu dimanche 23 avril 2017.  
Ouverture des bureaux de 8h00 à 19h00.**

Sur les plans ci-contre et ci-dessous est indiquée la localisation de votre bureau de vote :

- Bureau de vote n°1 : Mairie, place de la Mairie.
- Bureau de vote n°2 : Groupe scolaire des Pierres, chemin Départemental 12 E.
- Bureau de vote n°3 : Salle des Bruyères, 61 rue de Chassagne.
- Bureau de vote n°4 : Groupe scolaire Fléviu le haut, 35 rue des Barbières.

**Pièces à fournir au moment du vote :**

- Carte électorale.
- Pièce d'identité avec photo.

Merci de signaler en Mairie :

- Si l'adresse mentionnée sur la carte électorale est erronée.
- Si vous recevez une carte électorale d'un de vos enfants majeurs qui n'habite plus chez vous.

Pour voter par procuration c'est le mandant (celui qui demande) qui en fait la démarche. Il doit se rendre au tribunal d'instance, au commissariat de police, ou à la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail.

La présence du mandataire n'est pas nécessaire. Ce dernier doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant.

Document demandé : un titre d'identité.

N'attendez pas le dernier moment pour en faire la demande.

Vous pouvez également préparer et remplir votre formulaire de procuration sur internet sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), l'imprimer puis vous présenter à la gendarmerie, au commissariat, au poste consulaire ou au tribunal d'instance (celui du domicile ou du lieu de travail) pour attester de votre identité et signer le formulaire de procuration (disponible également sur place).

## PERMANENCE ETAT CIVIL

Les prochaines permanences Etat Civil du samedi (9h00 à 12h00) se tiendront les 22 avril, 6, 13 et 20 mai ainsi que les 10, 17 et 24 juin 2017.

## MANIFESTATIONS JUIN

- 72 heures du Devès au stade du Devès :

- \* Vendredi 2 au dimanche 4 : joutes nautiques, rugby, football, basket, pétanque, tennis, cyclisme, etc...
- \* Samedi 3 soir : village Bodega et concert Rock. Entrée gratuite.

- Fête de la Musique organisée par la Municipalité au Château de La Porte :

- \* Dimanche 25 : Chorale Primavera ; Arts et Chants Sons ; Fanfare de Jazz ; Buvette des classes en 7 ; Ateliers des Peintres ; Soirée « Suite Fugain » (200 chanteurs).

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Réunis en séance ordinaire le mardi 11 avril 2017, les élus du Conseil Municipal ont :

- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention d'étude et de veille foncière avec l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon concernant les périmètres identifiés comme présentant un intérêt stratégique pour la conduite d'études urbaines et/ou des études de faisabilité pré-opérationnelles ;
- **ADOPTÉ** la modification du règlement du Parc Communal du Grand Clos ;
- **PRIS ACTE** du rapport annuel 2016 établi par la Commission pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées (CAPH),
- **DEMANDÉ** au Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes et au Président de la Métropole du Grand Lyon, de mettre en place une instance de dialogue et de concertation avec les instances ou les représentations impactées par le déclassement de la catégorie des autoroutes A6 et A7, dans le département du Rhône, traversant l'agglomération lyonnaise : élus de l'Est et du Sud lyonnais, élus des départements limitrophes, regroupements intercommunaux, Département, Région, associations, etc., et **DEMANDÉ** que toute mise en application de ce déclassement soit conforme aux dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise.
- **FIXÉ** les taux d'imposition de la part communale des impôts locaux après avoir pris connaissance du produit global des recettes nécessaires à l'équilibre du budget communal 2017 :
  - taxe sur le foncier non bâti : 29,47 %,
  - taxe sur le foncier bâti : 17,50 %,
  - taxe d'habitation : 11,5 %,
- **ADOPTÉ** le budget communal 2017 :
  - section de fonctionnement : recettes : 5 511 140 €, dégageant un excédent de 555 490,50 € permettant le versement de cette somme en section d'investissement recettes pour l'autofinancement et le remboursement d'emprunts antérieurs.
  - section d'investissement : recettes et dépenses en équilibre à 2 360 824 €.
- **ADOPTÉ** le budget du Service Public d'Assainissement 2017 :
  - équilibré en section d'exploitation : recettes et dépenses à 330 981,30 €.
  - équilibré en section d'investissement : recettes et dépenses à 705 145,03 €.
- **DECIDÉ** :
  - \* le versement des subventions aux établissements scolaires, différents syndicats, associations culturelles, sociales et sportives pour un montant prévisionnel de 72 000 €.
  - \* le versement de 88 803 € destinés au service départemental d'incendie et de secours.
  - \* la prise en charge à hauteur de 354 487 € plus frais annexes provisionnés pour 170 000 € concernant l'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires.